

L'ÉCHO



VINON-SUR-VERDON

Magazine municipal n°184 - Septembre - Octobre - Novembre 2024

Clémence MARTIN



Joy DREBES
11 août 2024

Ange RICHARD MURRIS
17 août 2024

William NEDELEC
2 septembre 2024

Gabriel MOURLON
26 octobre 2024

ILS SE SONT DIT "OUI"

Benoît TABBAB et Inés HILLI 31 août 2024

Sylvain MURILLO et Stéphanie CARLEVARIS 7 septembre 2024

Shaheen BENKREIRA et Océane GAYDE 14 septembre 2024

Anthony ARMAND et Elsa CHAILAN 28 septembre 2024

Nicolas BEAUMESNIL et Adeline CABRILLAC 5 octobre 2024

Robert MATHIOU et Véronique CHAUVIN 12 octobre 2024

ILS NOUS ONT QUITTÉS

BENTEO Jean	22 mai 2024	SOLDA née GAUBERT Simone	1er octobre 2024
MOREAU née GAUBERT Jeanne	24 août 2024	MANCHE Cyril	2 octobre 2024
REYNIER née CLEMENT Josette	12 septembre 2024	COMPAGNON née ROUX Anne-Marie	10 octobre 2024
SEDNEFF née MUNOZ Anita	20 septembre 2024	ANGELVIN née AOUST Claire	6 novembre 2024

Les familles remercient chaleureusement les personnes ayant exprimé leurs témoignages d'amitié et de soutien, lors de la perte d'un proche.



HOMMAGE À JEAN BENTEO

Jean est né le 9 février 1933.

Arrivé à Vinon le 4 juin 1964, il fait partie de l'équipe des pompiers vinonnais jusqu'en 1975/1976.

Il a travaillé à la Satrap jusqu'à sa retraite. Joueur de pétanque et à la longue de Vinon, il avait de nombreux amis et collègues. Il est décédé le 22 mai 2024.

NOUVEAU COMMERÇANT

CLÉMENCE MARTIN - Directrice Artistique • Designer Graphique

07.81.56.85.53 - clemencemrt@outlook.fr

LE COLLECTIF « NOUS » POUR UNE REPRISE DE L'ACAV

Le collectif « Nous », le Comptoir de Juliette, Clem-Talia, L'Épicerie Naturelle, Eden et plusieurs commerçants relancent « l'Association des Commerçants et Artisans Vinonnais » (ACAV) basée sur les statuts existants.

OBJET DE L'ASSOCIATION :

la défense, l'animation
et la promotion du commerce local.

Contact : acav83560@gmail.com





- État Civil P. 2
- Édito..... P. 3
- Ça s'est passé P. 4
- Le mot du maire P. 5
- Actions municipales..... P. 7
- Travaux et environnement..... P. 9
- Au service des Vinonnais P. 13
- Côté livres P. 14
- Talent Vinonnais..... P. 16
- Enfance et jeunesse P. 18
- Sortir à Vinon P. 20
- Côté Associations..... P. 22
- Infos mairie P. 26
- Agenda P. 36

Suivez notre actualité en temps réel

• **N'hésitez pas à vous inscrire à la newsletter** qui est envoyée chaque semaine : rendez-vous sur le site www.vinon-sur-verdon.fr afin de saisir votre adresse mail dans l'encart prévu à cet effet en page d'accueil.

• **Abonnez-vous également à notre page Facebook :**
Ville de Vinon-sur-Verdon

L'Écho de Vinon-sur-Verdon n° 184 - Tirage : 2 550 exemplaires

Dépôt légal : Novembre 2024 - Directeur de Publication : Claude CHEILAN

Équipe logistique : Comité Communication

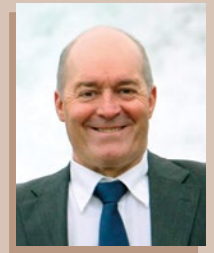
Conception et réalisation :

Mairie de Vinon-sur-Verdon - Service Communication :

66, avenue de la Libération - BP 19 - 83560 Vinon-sur-Verdon - 04 92 78 80 31

et Imprimerie Despretz : 90, rue St-André - 83560 Vinon-sur-Verdon - 04 92 78 82 07

Photos et textes : Associations, mairie et Jo Boudier



ÉDITO

par Claude Cheilan

Voici déjà venu le temps du bonhomme à barbe blanche, le plus apprécié des enfants... qui viendra chercher leurs lettres à l'aérodrome le 11 décembre. Retrouvons-le sur notre marché de Noël le samedi 7 décembre, qui cette année s'enrichit de nouveaux exposants et animations.

La commune s'inscrit en partenaire des actions solidaires des Restos du cœur, ainsi que pour le portage de livres à domicile, à destination de nos administrés les plus vulnérables ou isolés.

Le planning des travaux du Cours, qui impactent fortement l'activité commerciale, les riverains et le stationnement des véhicules en centre-ville, est respecté. (A ce sujet, voir l'article important du « mot du maire » concernant nos platanes). Le point est fait, dans cet Écho, sur tous les autres travaux qui ont été entrepris sur la commune durant ces trois derniers mois

Vous apprécierez les informations concernant les DP (Déclarations Préalables de travaux non soumis à permis de construire), la nouvelle campagne de distribution des comprimés d'iode, relative au PPI du CEA de Cadarache.

Deux invités de marque : pour « côté livres », le 7ème opus de Jérôme Loubry, qui nous emmène sur une île magique, énigmatique et impénétrable, et pour notre « Talent vinonnais », Julien Jagerschmidt, talentueux artiste de « Street Art », vous emporteront vers d'autres horizons.

Au rythme de la « lettre de Charlotte », nous vous invitons à une balade au bord de l'eau, pour découvrir les méandres et la riche histoire de nos rivières et canaux.

... Et nos lecteurs en sont friands ... Vous trouverez les articles qui retracent les activités et les actions de toutes nos associations, culturelles, sportives, solidaires ou ludiques, qui affichent une excellente santé et une dynamique exponentielle.

Nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle équipe de direction du collège Yves Montand.

Clémence Martin, a créé la superbe couverture de ce 184ème numéro. La municipalité et le comité de rédaction de l'Écho la remercient chaleureusement.

Bonne lecture à tous...

Votre maire, Claude CHEILAN

ÇA S'EST PASSÉ



L'animatrice Colette et les danseurs du groupe Country Dance Passion au Forum des Associations de Vinon – le 7 septembre 2024.



Vinestivales 2024 : l'équipe de bénévoles



Aire de camping car : prix de la plus forte fréquentation en 2024.



Forum pour l'emploi spécialisé dans le service à la personne.



Festival oh pour les tout petits.



Journée "beauté et bien être" organisée par Neveha Events.



Cérémonie des noces d'or et de diamant.



Forum des associations.



Inauguration des phases 1 et 2 des travaux du Cours et pose de la 1ère pierre de la guinguette.



Iter games 2024.



Une délégation chinoise visite l'aérodrome.



« **Entre deux maux, il faut choisir le moindre** »

Aristote



Dans le cadre de la réhabilitation du Cours, et depuis que la 3ème phase des travaux a débuté, nous avons appris une très mauvaise nouvelle concernant nos platanes : certains d'entre eux sont malades ! Le diagnostic sanitaire effectué par l'Office National des Forêts (ONF), début octobre, confirme que l'un de nos platanes séculaires, situé juste à côté de la piste de danse, est atteint par la maladie du chancre coloré. Et nous craignons que cette maladie ne se soit déjà étendue à de nombreux autres.

*Elle est provoquée par un champignon pathogène, qui ne s'attaque qu'aux platanes. Ce champignon (Ceratocystis platani) aurait été importé en 1944, lors du débarquement de Provence, via des caisses de munitions en bois de l'armée américaine, infectées par ce parasite. Après avoir colonisé le sud de la France et remonté la vallée du Rhône, cette maladie hautement contagieuse, est en train de s'étendre à plusieurs autres pays européens. Ce champignon se propage de proche en proche au niveau racinaire, mais aussi dans l'air ou dans l'eau, également par les blessures ou les plaies de taille, lors des opérations d'élagage. **Les symptômes extérieurs se révèlent tardivement et sont difficiles à identifier, d'autant qu'ils ressemblent beaucoup à d'autres maladies moins graves : diminution de la densité du feuillage, feuilles plus petites, plaques d'écorces grises restant adhérentes au tronc, longues taches violacées sur le tronc...***



Les arbres atteints meurent entre deux à cinq années.

Le chancre coloré est un organisme nuisible réglementé (Arrêté national du 22 décembre 2015), en cas de détection de cette maladie, le propriétaire des arbres malades a l'obligation d'en faire la déclaration, auprès du Service Régional de l'Alimentation (SRAL).

Il n'existe aucun traitement efficace contre ce parasite qui progresse vite. L'abattage et le dessouchage de l'arbre atteint, ainsi que de tous les platanes voisins, dans un rayon de 35 mètres (même s'ils sont considérés comme sains), sont obligatoires, afin d'essayer de préserver d'une éventuelle contamination les autres platanes suffisamment éloignés.

Nous avons missionné l'Agence Guillermin, pour rechercher d'autres espèces d'arbres d'alignement, d'un diamètre conséquent, afin de remplacer immédiatement les platanes que nous allons devoir abattre.

En effet, dans les zones infectées, il est formellement interdit de replanter des platanes et d'exporter les sols contaminés.

Le suivi des chantiers d'abattage est assuré par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON).

- Les travaux de réhabilitation de l'esplanade Yves Guis se poursuivent, conformément au nouveau planning établi début septembre, en concertation avec notre maître d'œuvre : l'agence Vincent Guillermin, et les entreprises attributaires du marché.

Cette 3ème et dernière phase de travaux concerne : la réfection des canalisations, d'eau potable et d'assainissement, le traitement du pluvial, l'enfouissement des réseaux électriques et télécommunications, le réagencement du parking situé devant l'agence de Crédit Agricole, les cheminements piétons, la création de nouveaux



espaces verts, le remplacement des arbres dangereux ou malades, la finition des parapets qui bordent le canal d'arrosage rue Henri Pardigon, la construction d'une guinguette sur le jeu de boules, ainsi que d'une fontaine colonne, qui sera implantée côté nord de l'esplanade du Cours, le traitement des interfaces avec l'arrêt de bus et les aménagements existants, etc. La réception de la dernière phase de ces travaux est toujours prévue pour le mois de juin 2025.

• **Nouveau zonage FRR (France Ruralités Revitalisation) : lors de l'Assemblée Générale des maires des communes rurales du Var, le 16 novembre dernier, les sénateurs, ainsi que monsieur le préfet du Var, ont une nouvelle fois confirmé que notre commune serait bien intégrée dans ce nouveau zonage, lors de l'adoption de la prochaine loi de finances et de programmation du budget de l'Etat, pour 2025.**

Le zonage FRR remplace les ZRR (Zone de Revitalisation Rurale). L'objectif de ce changement est de renforcer l'attractivité des territoires ruraux vulnérables. L'implantation des nouvelles entreprises est facilitée, avec un renforcement des exonérations fiscales : impôts sur le revenu ou sur les sociétés, exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Par exemple, ce dispositif permet aux futurs médecins qui feront le choix de s'installer sur notre commune, de bénéficier d'exonérations fiscales pendant 5 ans à 100 %, puis de manière dégressive, les 3 années suivantes (75 %, 50 % puis 25 %).

• Le 106ème congrès des maires et des présidents d'intercommunalités de France s'est déroulé à Paris du 19 au 21 novembre 2024. Ce congrès avait pour thème « Les communes » ... Heureusement ! » En cette période de troubles politiques et institutionnels, les communes sont des vrais pôles de stabilité et des modèles de saine gestion financière, puisqu'elles ne votent que des budgets en équilibre. A contrario, l'État qui a accumulé 3240 milliards d'euros de dette publique, envisage, pour rétablir les comptes publics, de ponctionner allègrement les budgets des collectivités territoriales, qui ne sont aucunement responsables de cet endettement abyssal.

• Les communes ont besoin de plus de décentralisation, de plus de liberté d'agir, pour faire fonctionner les services publics du quotidien et porter des projets structurants qui améliorent le cadre de vie des administrés, donnent du sens à l'action publique, et font vivre la démocratie à l'échelle du territoire communal. Pour qu'un maire puisse prendre le pouls de sa commune tout au long de son mandat, et mettre en place la politique du dernier mètre, il est impératif de lui imposer moins de normes et de contraintes administratives, mais par contre il faut lui laisser beaucoup plus de liberté d'agir et d'autonomie financière.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année, et j'aurai grand plaisir à vous rencontrer, à l'issue de la traditionnelle cérémonie des vœux à la population : le vendredi 31 janvier 2025, à 18h 30, au gymnase.



Présentation des vœux de la municipalité

Vendredi 31 janvier 2025 au gymnase
« les Galets du Verdon » à 18h30



LE COMITÉ MUNICIPAL VINON VILLE PROPRE CONTINUE SES ACTIONS POUR LA PROPRETÉ DE LA COMMUNE.

Nouveauté depuis cet été : les promenades de ramassage une fois par mois, menées par un groupe de bénévoles bien motivés !

Ils seront présents sur le marché de Noël le 7 décembre pour distribuer les cendriers de poche. N'hésitez pas à venir les rencontrer ce jour-là.

Plus d'informations : vinonvillepropre@gmail.com



ATTENTION LES DÉPÔTS SAUVAGES SONT SANCTIONNÉS



Vous verrez çà et là des rubalises annonçant les sanctions encourues. Prenez enfin des bonnes habitudes. Les ordures vont dans les bacs de tri.

Les encombrants doivent être déposés à la déchetterie.

contact DLVAgglo : 04 92 70 34 00



ENVIE D'AVOIR UN POTAGER ?

Profitez d'un jardin partagé communal !

Des jardins communaux sont disponibles pour la prochaine saison!

Pour toute information, contactez le poste de Police Municipale au 04 92 78 98 60 ou accueilpolicemunicipale@vinon-sur-verdon.fr





UN CONTRAT DE MIXITÉ SOCIALE : POUR QUOI FAIRE ?

En juillet 2024, l'État, l'Établissement Public Foncier PACA, la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA) et la commune de Vinon-sur-Verdon, ont procédé à la signature d'un contrat de mixité sociale pour la période triennale 2023-2025.

Ce contrat fixe les objectifs pour la commune en matière de construction de logements conventionnés.

Du fait de son appartenance à une communauté d'agglomération dont la ville principale, Manosque, a une population supérieure à 15000 habitants, la commune de Vinon-sur-Verdon est soumise aux objectifs fixés par l'article 55 de la loi SRU du 13 décembre 2000.

A ce titre, la commune, du fait de son nombre d'habitants, doit en théorie atteindre un taux de 25% de logements aidés au sein de son parc de résidences principales. Le taux actuel étant de 8%, la commune a fait l'objet d'un constat de carence par l'État et se voit prélever pour la période 2024-2026, un montant annuel de 180 000 € sur son budget (au lieu de 90 000 € pour la période précédente).

La rareté du foncier disponible, les contraintes d'urbanisme liées à l'inondabilité du Verdon et à celles de la zone de l'aérodrome (plan d'exposition au bruit), ainsi que la relative attractivité de la commune auprès des bailleurs, rendent très difficile l'atteinte de ces objectifs.

A la demande de l'État et afin d'essayer de ne plus être soumise à cette procédure de carence, la commune s'est engagée à organiser une veille foncière permettant en collaboration avec l'Établissement Public Foncier PACA, d'identifier des secteurs et des fonciers pouvant faire l'objet d'opérations de mixité sociale (accession à la propriété et logements conventionnés).



La mise en place du permis de louer depuis le 1er janvier 2024 sur deux périmètres du centre-ville a permis également de mettre à ce jour, sur le marché de la location, 18 logements conformes aux exigences des règles d'habitabilité. Les propriétaires concernés peuvent le cas échéant obtenir des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour la réalisation de travaux de mises aux normes sous couvert d'un loyer encadré.

Au vu de ces engagements, l'État a décidé de fixer dans le cadre du contrat de mixité sociale, un taux de rattrapage minoré du nombre de logements conventionnés manquants pour la période triennale en cours, soit 84 logements à réaliser au lieu des 111 prévus.



TRAVAUX DU COURS : LA PHASE 3 A DÉMARRÉ

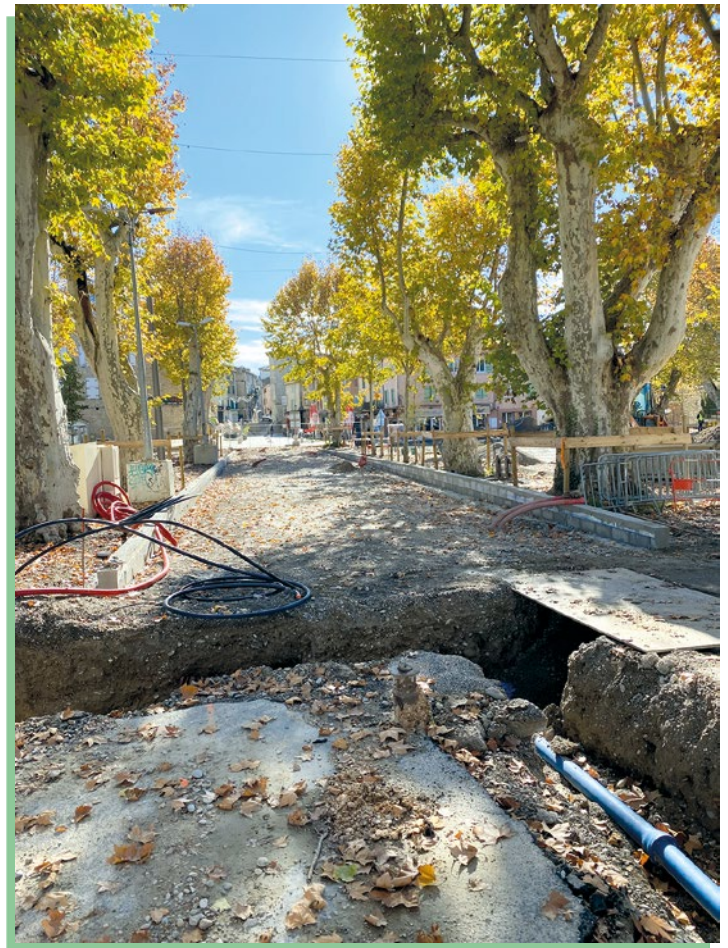
Comme annoncé dans le précédent Écho, les travaux d'aménagement de la phase n°3 du projet du Cours ont commencé au début du mois d'octobre 2024.

Faisant suite au diagnostic du patrimoine végétal de 2017, confirmé par celui effectué en octobre 2024 par l'Office National des Forêts (ONF) (cf. article relatif au diagnostic), dans le cadre du projet, la commune a fait procéder à l'abattage de 9 platanes présentant un danger quant à la sécurité des usagers de l'espace public.

L'achèvement des travaux est prévu pour le mois de juin 2025 et permettra la tenue des manifestations estivales et le retour du marché dominical sur la place.



Cofinancé par
l'Union européenne



CONSTRUCTION DE LA GUINGUETTE SUR LE COURS

Le chantier de construction de la guinguette a démarré fin septembre.

Les terrassements et la réalisation du radier ont été effectués au mois de septembre. La charpente métallique, en cours de fabrication au moment de la rédaction du présent article, devrait être posée à compter du mois de novembre.

L'achèvement est prévu pour le mois de février 2025.





MOTORISATION DE LA PORTE DE L'HÔTEL DE VILLE

Conformément à la loi sur le handicap de 2005, les établissements recevant du public doivent être accessibles au plus grand nombre. Dans le cadre de cette loi, la commune a décidé de mettre en œuvre un système de motorisation de la porte d'accès à l'accueil. Cette porte était lourde et difficile à manœuvrer pour les personnes en situation de handicap moteur, mais

également pour les personnes âgées, les plus jeunes ou les parents avec poussette.

**Le coût du projet s'élève 5 250,00 € HT
soit 6 300,00 € TTC.**

**Il fait l'objet d'un financement
à 40% par le département du Var.**

RÉNOVATION DE LA COUVERTURE DU PRÉAU DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Le préau de la cour de l'école élémentaire était couvert avec des dalles de polycarbonate en très mauvais état.

La commune avait prévu de procéder à la rénovation de cette couverture lors des vacances de Noël 2024.

Lors du fort épisode de vent, la ville a été contrainte en urgence de faire procéder à la dépose des éléments de couverture présentant un danger.

Une couverture de type bac acier a été remise en œuvre en octobre dernier par l'entreprise AECF pour permettre une utilisation normale du préau pendant l'automne.

**Coût de l'opération : 12 445,70 € HT
soit 14 934,84 € TTC.**



MISE EN PLACE ÉCLAIRAGE DE NOËL

Comme chaque année, les services techniques de la ville procèdent dans le courant du mois de novembre à la mise en place des illuminations de Noël, qui débiteront lors du traditionnel marché de Noël, qui se tiendra le 7 décembre prochain.

La commune poursuit, comme chaque année, le renouvellement du matériel le plus ancien, et propose de nouvelles créations.

**Le montant des investissements
s'élève à 6 000 € TTC**

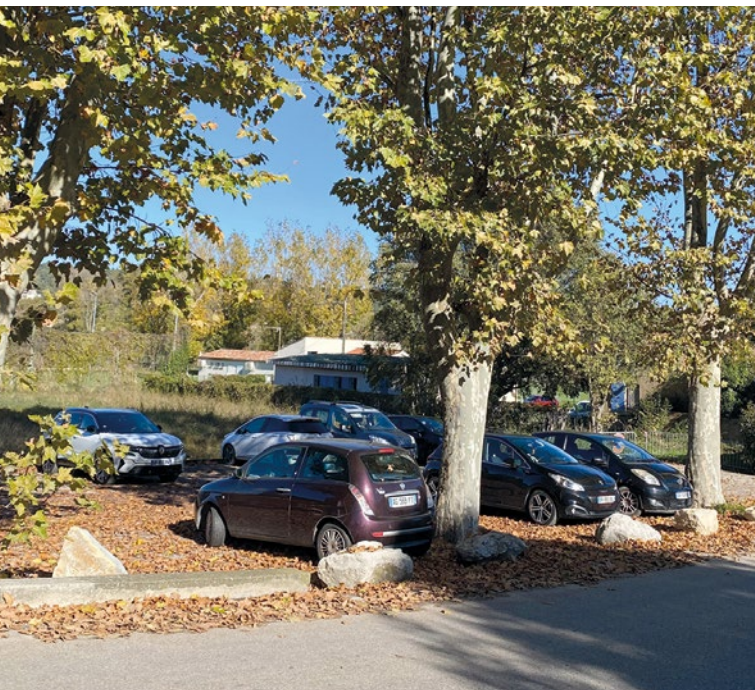




TRAVAUX DE VOIRIE

Durant le mois de septembre 2024, la commune a procédé à la réalisation de plusieurs chantiers de voirie :

- **Aménagement de 17 places de stationnement route de Saint-Julien. (3 places avant aménagement).**



En 2025, la commune va finaliser cet aménagement avec mise en place de revêtement sur voirie (les places resteront en matériaux drainants) et d'un cheminement piéton entre le parking et l'hôtel de ville.

Coût des travaux (1^{ère} partie) : 40 500,00 € TTC.

Financement par le département du Var à hauteur de 40%.

- Aménagement du parking Esplanade des Abeillons.

L'objectif était d'améliorer la capacité de stationnement de cet espace pour une meilleure desserte des abords du Verdon, très appréciés des promeneurs.

Coût des travaux : 45 000,00 € TTC.

Financement par le département du Var à hauteur de 40%

- Rénovation du chemin de la Clape entre le rond-point de la Suble et le chemin du Serpolet.

Rénovation du revêtement d'une voie de quartier, qui était en très mauvais état, sur un linéaire de 500 m.

Coût des travaux : 52 000,00 € TTC



Rénovation du chemin de Bouyte entre l'impasse de Pontoise et l'impasse des Cerisiers

Rénovation du revêtement d'une voie de quartier structurante sur un linéaire de 250 m. Elle permet de continuer les travaux de rénovation déjà engagés en 2022 sur la partie située au-dessus de l'impasse de Pontoise.

Coût des travaux : 50 000,00 € TTC





RÉNOVATION ÉCLAIRAGE DU GYMNASÉ

Durant la 2^{ème} semaine des vacances, la société SNEF a effectué pour le compte du département du Var (maître d'ouvrage), la rénovation de l'éclairage du gymnase.

Elle a remplacé l'ensemble des anciens projecteurs en iode métallique de la salle omnisport par des luminaires à LED, permettant d'améliorer le confort des usagers et de réduire la consommation d'énergie.

Le coût de la rénovation a été entièrement supporté par le Conseil Départemental du Var.



DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE VÉGÉTAL DE LA COMMUNE

En 2017, la commune avait fait procéder, par le cabinet Oréade Brèche, à un diagnostic sanitaire et sécuritaire du patrimoine végétal sur le Cours et aux abords des écoles.

Cet été, elle a relancé une consultation pour effectuer un nouveau diagnostic, qu'elle a élargi à l'ensemble du patrimoine situé sur des espaces publics ou fréquentés par le public, et notamment les abords du Verdon, et l'aire de camping-car.

Après consultation, elle a confié cette étude à l'Office National des Forêts (ONF). La campagne de diagnostic (visuelle et sonore) s'est déroulée la 1^{ère} semaine du mois d'octobre 2024. Elle a permis l'établissement d'un pré-rapport sanitaire, indiquant les sujets présentant un risque immédiat, et des préconisations en termes d'entretien et/ou d'abattage.

Sur la base de ce pré-rapport, la commune a engagé les opérations d'entretien recommandées et notamment l'abattage de 10 arbres (9 dans les secteurs du Verdon, de l'aire de camping-car et de l'école maternelle).



Le rapport définitif devrait être remis à la commune dans le courant du mois de novembre 2024*.

La commune engage également des mesures complémentaires sur certains sujets afin de confirmer ou pas la présence de champignon ou parasite pouvant nécessiter des mesures spécifiques de prophylaxie.

À noter qu'elle prévoit pour chaque arbre ayant fait l'objet d'un abattage de replanter au moins 1 arbre dans le secteur, afin de pérenniser le cadre de vie et le patrimoine végétal de la commune.

Coût de l'étude : 4 200,00 € TTC

Coût des travaux : les arbres ont été abattus par la régie municipale.

* voir le "mot du maire"



Gérard La Rocca,
Adjoint délégué
aux Travaux



LES RESTOS DU COEUR

Les restos du cœur de Vinon sur Verdon vous informent que la nouvelle campagne d'hiver a débuté le **18 novembre dernier**.

Les inscriptions se font **uniquement sur rendez-vous au 09 87 78 77 33**.

Votre centre de Vinon sur Verdon vous attend au :

35 avenue des entrepreneurs
83560 VINON SUR VERDON

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter !



LE SEUL RESTO QUI RISQUE DE FERMER
MALGRÉ 30 MILLIONS DE REPAS EN PLUS

FAITES VOS DONNS
RESTOSDUCEUR.ORG



LIVRAISON COLIS DE NOËL

La commune de Vinon-sur-Verdon offre un colis de fin d'année aux Vinonnais de plus de 75 ans. La distribution sera effectuée par les conseillers municipaux et les membres du C.C.A.S.

Mercredi matin 11 décembre &

Samedi matin 14 décembre à partir de 9h30.

Dans le cas où vous seriez absent, votre colis serait à retirer en mairie à partir de lundi 16 décembre.

Conditions pour bénéficier du colis de Noël :

- Avoir au minimum 75 ans
- Etre domicilié sur la commune de Vinon-sur-Verdon

Si vous êtes un tout nouveau bénéficiaire car votre installation sur la commune est récente, merci de fournir au C.C.A.S une copie de votre carte d'identité et un justificatif de domicile. Si vous avez déménagé dans l'année (sur Vinon) merci de nous communiquer votre nouvelle adresse et si vous quittez définitivement la commune merci de nous le signaler.



PORTAGE DE LIVRES A DOMICILE

En partenariat avec le CCAS et le CSC la Maison du Partage, la médiathèque Joseph Piégay souhaite mettre en place pour 2025 un nouveau service :

Le portage de documents à domicile.

Le but est de permettre aux personnes empêchées provisoirement ou définitivement de se déplacer (personnes âgées, malades, handicapées ou isolées) d'avoir accès à la culture, à l'information et aux loisirs.

Si vous êtes concerné-es n'hésitez pas à contacter le CCAS (04.92.78.96.09), le Centre social et culturel la Maison du Partage (04.92.79.34.62) ou la

médiathèque Joseph Piégay (04.92.70.59.40) pour transmettre vos coordonnées ou remplissez le coupon ci-dessous, à transmettre au partenaire de votre choix.

Après avoir évalué les besoins, nous reprendrons contact mi-janvier 2025.



Coupon à compléter pour le portage de documents à domicile ou dans un établissement.

Nom Prénom Date de naissance/...../.....

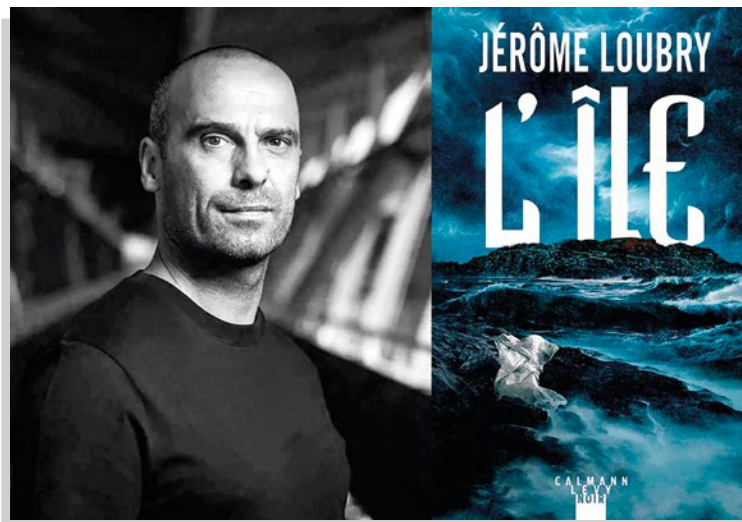
Adresse : Téléphone :



Nous retrouvons

Jérôme LOUBRY

pour son 7ème opus
« thriller »,
toujours aussi mystérieux,
et qui laisse ses lecteurs
sous tension :
« L'île ».



Écriture âpre, atmosphère pesante, personnages extrêmes. L'auteur manipule le lecteur, sème le trouble ; Des questions ne trouveront leur réponse qu'au mot « fin ».

Attention ! Cette île est un piège !

L'intrigue

Comme chaque année, quatre jeunes gens, Diane, Paul son frère, Lucas et Sabrina viennent passer leurs vacances d'été dans un vieux manoir sur l'île de Porquerolles.

Mais en ce mois d'août 2019, Diane, met fin à ses jours. Dépressive, la jeune femme semblait pourtant revivre, entourée de ses amis dans ce manoir isolé qu'elle aimait tant. Mais qu'est-ce qui a pu pousser cette passionnée de musique à commettre l'irréparable ?

Alors que la vieille bâtisse doit être vendue, le groupe d'amis décide de retourner sur l'île pour rendre hommage à sa chère disparue. Mais le soir de leur arrivée, alors que la tempête fait rage, le cadavre d'une femme ensanglantée est retrouvé sur la plage. Un habitant semble la reconnaître, c'est Diane ! Impossible, elle est morte cinq ans auparavant. Derrière cette troublante ressemblance, quels terribles secrets cette île, aussi belle que ténébreuse cache-t-elle ?

Merci, Jérôme, de nous accorder ce temps d'interview, pour nous parler de votre « dernier-né ».

- Qu'est-ce qui vous a inspiré pour écrire L'île ?

C'est une chanson de U2, The Little Things That Give You Away, qui évoque une personne étrangère à elle-même, dépressive, qui subit le poids émotionnel des petites choses et la perte d'illusions. Des éléments qui l'ont poussé à commettre l'irréparable... A l'image de Diane, le personnage principal ...

- Pourquoi avoir choisi l'île de Porquerolles comme cadre principal du roman ? Ce lieu a-t-il une signification particulière pour vous ?

On m'a souvent demandé pourquoi je n'écrivais pas un roman qui se passe dans le Sud,

étant donné que j'y vis. J'ai été invité plusieurs fois à Porquerolles pour l'événement Le Camion qui livre (camionnette ambulante transformée en librairie, sur les routes des vacances. NDLR). L'île m'a donc paru parfaitement adaptée pour l'histoire en huis clos que j'avais en tête.

- Comment avez-vous abordé l'écriture de L'île ? Avez-vous suivi un plan précis ou l'histoire a-t-elle évolué au fil de l'écriture ?

J'ai un plan en tête, mais je n'écris rien à l'avance. J'ai l'ambiance, le début, la fin et les personnages, puis je me lance. L'histoire prend forme en cours de route.



- Comment travaillez-vous la psychologie de vos personnages ? Avez-vous des méthodes particulières pour leur donner une telle profondeur ?

Je ne définis pas de profil détaillé à l'avance. J'apprends à connaître mes personnages au fil de l'écriture. J'ai bien sûr leurs grandes lignes en tête — comme le caractère dépressif de Diane — mais leurs personnalités se précisent et s'enrichissent au fur et à mesure de ma progression dans l'écriture. Comme tous les adolescents, ils sont fragiles et en mal de vie.

- En quoi ce livre se distingue-t-il de vos six précédents romans ? Y a-t-il un changement d'approche dans votre écriture ou dans les thèmes que vous abordez ?

Je porte ici une attention accrue à la psychologie des personnages et à l'aspect littéraire. Mes lecteurs disent apprécier le côté littéraire de mes romans. J'ai toujours beaucoup lu, mais très peu de polars. Ce qui m'attire dans l'écriture, c'est d'amener de la poésie dans les histoires que je raconte.



- À la frontière du fantastique, on peut même parler de personnification de l'île.

Absolument, l'île est devenue un personnage à part entière. Elle est le miroir de Diane, avec ses deux visages, prisonnière d'elle-même, piétinée, qui souffre l'été de sa surfréquentation, mais qui se régénère en hiver.

- La musique est omniprésente dans vos œuvres, pourquoi ?

Je suis passionné de musiques américaines, que j'écoute assidûment en dehors de mes temps d'écriture. Toutes les idées d'histoire proviennent de la musique. Chaque chanson représente la psychologie d'un personnage. Mais

nous devons surmonter quelques difficultés pour en avoir les droits. Nous avons dû en limiter les citations.

- Nous avons vu que "Les Refuges", votre troisième roman, va être adapté en bande dessinée. Collaborez-vous avec le scénariste et l'illustrateur ? Comment se déroule ce projet ?

J'ai donné mon avis sur les premières planches. Leur proposition m'a beaucoup plu et est en parfaite adéquation avec l'univers du roman. L'histoire paraîtra en deux tomes, probablement en 2025.

- Avez-vous déjà des projets ou idées pour votre prochain roman, ou une direction dans laquelle vous aimeriez aller ?

Oui, je pense partir sur un polar très rythmé, situé dans une ville du nord-est de la France, avec une ambiance sombre et pluvieuse.

- Vous participez à beaucoup d'événements et de salons, en France comme à l'étranger. Avez-vous tissé des liens avec d'autres écrivains de renom ?

Oui, j'ai lié des amitiés avec Franck Thilliez, Bernard Minier, Michel Bussi... Nous sommes toujours heureux de nous retrouver lors de ces événements.

Pour nous, lecteurs, l'essentiel est que vous gardiez votre style, votre ton, votre facture, pour continuer à nous exalter, nous intriguer, nous séduire.

Et merci pour cette « île », seule survivante d'une fascinante et ténébreuse histoire, et dont la carte postale finale est une note d'espoir.



JULIEN JAGERSCHMIDT

45 ans – en couple - un enfant de 7 mois.

A Vinon depuis début 2023.

Après 10 ans passés à Marseille, lassé de la vie citadine, il choisit avec sa compagne de rejoindre Vinon, où il va trouver une vie en affinité avec la nature.

- Julien, racontez-nous votre parcours

A l'origine, peintre en bâtiment, j'ai glissé vers la peinture artistique en 2009, pour être professionnalisé « artiste-peintre » en 2015. **OCM vibration est ma signature artistique** : O pour Œil - C pour Cœur - M pour Main. L'Oeil observe, le Cœur ressent une émotion, et la Main traduit un geste. Vibration car tout ce qui nous entoure est Vibration.

- Comment construisez-vous votre travail

Fort d'une expérience de plus de 15 ans, j'étudie et réalise tous types de projets : fresques en intérieur comme en extérieur, pour le secteur privé, public, et associatif. Localisé en PACA, j'interviens également au niveau national. J'anime des ateliers « fresque murale » avec différents publics. Nous créons ensemble le projet, après avoir choisi le sujet, les couleurs, le mur où nous réaliserons la fresque. Bien souvent, j'agis comme chef d'orchestre afin de laisser le public prendre possession de l'œuvre à réaliser.

Pour les fresques murales, je réalise une maquette préalable. Mais on me donne parfois « carte blanche », comme au Festival StreetArt de Decaze-

ville en Aveyron, ou encore pour le festival « Coul'heures d'automne » à Antibes. En revanche - comme à Rognac où j'ai peint le portrait de Simone Veil sur le bâtiment du CCAS – certaines fresques précises me sont commandées.

- Et que faites-vous en dehors des fresques ?

Je travaille beaucoup en atelier, et en extérieur, sur mur ou sur toile. Peindre est pour moi une passion, dans laquelle je m'investis émotionnellement. Dans la nature – et je suis particulièrement gâté ici, à Vinon, - j'entre littéralement dans le paysage et je peins à la manière des « Impressionnistes » : des « pochades », réalisées à l'huile, de petit format 25 x 30, exécutées rapidement, sur le vif, pour lesquelles je privilégie la rapidité d'exécution, sans perdre de vue la qualité du dessin et des couleurs, afin de capter la spontanéité de l'impression. Certaines sans retouches, d'autres légèrement revues en rentrant de balade, en conservant l'énergie du plein air.

- Travaillez-vous à la demande ?

Oui, bien sûr. Je peux faire des fresques murales d'intérieur, à même les murs, ou travailler sur toile. Je réalise beaucoup de portraits, de scènes de vie, très souvent à partir de photos. Je réponds à toute demande personnelle.

Répondez-vous aux « appels d'offre » des collectivités ?

Oui, mais le StreetArt s'est développé et démocratisé grâce aux nombreuses réalisations exécutées dans l'espace public ces dernières années. Et également à la faveur des réseaux sociaux. Il y a beaucoup d'appels à projet et pléthore d'artistes ! La diffusion du projet est large, nationale voire internationale. Sortir du lot devient difficile.



TALENT VINONNAIS



Parfois, soumettre des projets, faire des maquettes et des devis pour finalement n'avoir pas même de réponse... soit un temps de travail considérable sans être jamais sûr du résultat, et sans être rémunéré !

- Peintre en bâtiment est un métier plus sûr ?

Oui, pécuniairement, c'est certain ! Mais la peinture artistique réunit tout ce qui me constitue en tant que peintre et individu, chaque nouvelle peinture est un nouveau challenge.

Composer rapidement un dessin solide, gérer les plans et la perspective, harmoniser les couleurs dans l'espace, insuffler un graphisme à mes coups de pinceaux, jouer avec la transparence et l'opacité, la lumière et l'ombre, le chaud et le froid, les couleurs complémentaires et les couleurs analogues. Voilà ce qui bouillonne en moi !

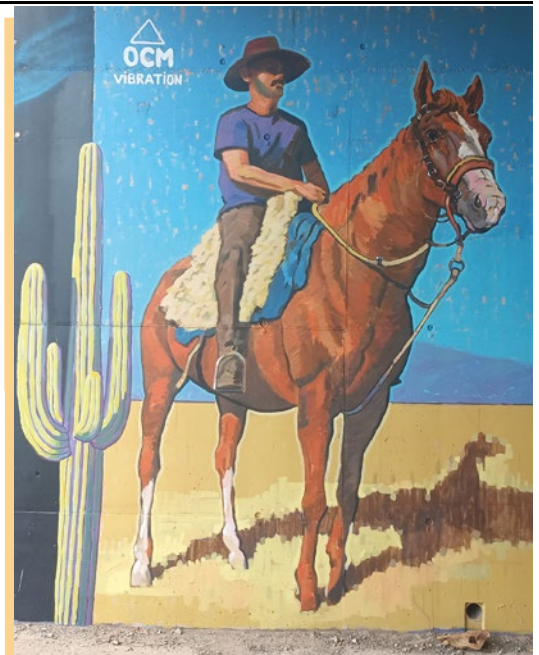
- Vous avez participé à « Affich'Emoi », notre musée à ciel ouvert ?

Oui, j'ai proposé deux compositions, dont l'une d'elles peut être vue sur le mur du bâtiment des pompiers - Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) - qui est un autoportrait de moi, enfant. J'avais auparavant créé un portrait de jeune fille, au bord du canal EDF en face des tennis (voir photo). Si l'oeuvre originale est visible sur le mur, une copie a été collée dans la descente vers la Tour de l'Horloge, par Affich'Emoi.

Merci, Julien. L'Echo de Vinon est heureux de vous accueillir dans ses pages, et au cœur du village. Vos multiples talents au service de la peinture artistique apportent un regard neuf, et portent loin l'avenir du StreetArt.

Site web www.ocmvibration.com

Instagram @ocmvibration – 06 59 80 00 90





L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES « LA COUR DES GRANDS » SES ACTIONS, SES PROJETS, SES FÊTES.



La Cour des Grands a encore dressé un bilan très positif : près de 9400 € récoltés grâce aux actions menées tout au long de l'année : réalisation et vente des calendriers, vente d'agrumes, marché de Noël, organisation d'une tombola. Tout cela dans le but de profiter aux différentes écoles de notre village.

Ces bénéfices ont permis d'offrir aux écoles de Vinon des sorties extra-scolaires, du matériel scolaire (de type calculatrices, dictionnaires, compas), des livres, des jeux, du matériel de sport ainsi que la venue d'une ferme pédagogique.

Les dates à retenir :

En décembre, vente d'agrumes bio.

Pour clôturer 2024 en beauté : **la Fête de Noël aura lieu le jeudi 19 décembre 2024** avec sa traditionnelle boum et son goûter (chocolat chaud et brioches of-

ferts). Le Père Noël pour l'occasion nous rendra visite afin d'offrir des papillotes aux enfants.

Cette année, en nouveauté, les associations Mak-touba et « les Etoiles de Vinon » nous offriront des démonstrations de danse et de gym acrobatique.

Nous terminerons l'année scolaire le **samedi 7 juin 2025** avec notre traditionnelle kermesse ! Evènement très attendu par les enfants.

Cette fameuse journée se clôturera par le tirage de la tombola. Celle-ci rencontre toujours un vif succès depuis des années.

Parents, si vous avez quelques heures à consacrer à notre association n'hésitez pas à vous rapprocher de nous : lacourdesgrandsvinon@gmail.com et suivez nos actualités sur notre page Facebook La Cour des Grands.

NOUVELLE DIRECTION AU COLLÈGE YVES MONTAND

Bienvenue à Agnès TARQUIN et Fabrice GOMEZ, à la direction du collège Yves Montand

De « surveillante »... en « conseillère principale d'Éducation » (CPE)... en « personnel de direction ». De collèges... en lycées... en internats...

La voici aujourd'hui nommée principale de notre collège vinonnais : Agnès TARQUIN, Toulonnaise. Après deux ans passés au collège l'Herminier à La Seyne-sur-mer, Agnès Tarquin ne cache pas sa joie d'avoir pris ses nouvelles fonctions dans notre village « Dans ma demande de mutation, j'avais ciblé les établissements où je puisse bénéficier de la nature... et j'aime les changements ». Elle dit avoir trouvé « une équipe énergique et entreprenante, motivée, un collège en excellent état, bien qu'ouvert déjà depuis 2011, une « vie scolaire » extra, et des élèves très respectueux ». 623 élèves cette année, avec des classes chargées, mais une « dynamique de préservation du site ».

C'est sa première année de « personnel de direction » pour le principal adjoint, Fabrice GOMEZ, qui par le passé était professeur de Physique-Chimie. Il arrive du Lycée Thomas Edison de Lorgues, et trouve au collège un travail « un peu différent », en étant plus proche des élèves.

Les projets pédagogiques et éducatifs, portés par les professeurs, foisonnent : voyages à Paris, en Allemagne, lectures et sorties en librairies, développement durable, biodiversité, travail avec la communication DLVA... De quoi entretenir l'énergie et la force vive de cette nouvelle équipe, que la commune est heureuse d'accueillir.





UN « OCÉAN DE SAVOIRS » À LA FÊTE DES SCIENCES DU COLLÈGE YVES MONTAND.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche organise chaque année la fête de la Science. Cet événement national a pour but de promouvoir la science auprès du grand public. Il lui permet d'aborder gratuitement les sujets scientifiques dans un rapport direct avec ses acteurs.

La Fête de la Science est donc de retour pour le plus grand plaisir des petits et grands. Chaque année, le collège Yves Montand accueille un « village des sciences » pendant une semaine, en concertation avec Institut Esope 21. Dans le cadre de l'Année de la Mer, l'édition 2024 de la fête de la Science se concentre sur le milieu des océans.

Les enfants des écoles de Vinon, Ginasservis, Rians, Saint Julien, et les collégiens d'Aups, ont pu, pendant la semaine bénéficier du programme – varié et fondamental – proposé par les enseignants, les scientifiques. Les collégiens d'Yves Montand ont eux-mêmes animé des ateliers et des conférences. Portes ouvertes au grand public le samedi, afin que tous les curieux, de 7 à 77 ans, puissent s'enrichir et s'ouvrir à plus de

connaissances, grâce aux présentations dispensées par les hommes de l'art, spécialistes de tout ce qui touche à la mer et aux océans, aux expositions et ateliers scientifiques.

Au programme :

- **20 000 lieux sous les mers.** (Exposition en partenariat avec le Museum d'Histoire Naturelle d'Aix en Provence et le Museum départemental du Var).
- **Ateliers animés par des scientifiques.**
- **Ateliers animés par les collégiens.**
- **Conférences en classe.**

Partenaires Scientifiques : *Astronomie en Provence, CEA, Centre international d'IA en Acoustique Naturelle (Univ. Toulon), Cerege (Centre de Recherche et d'Enseignement en Géosciences de l'Environnement), Fondation OPEN-C, IFREMER, INRIA, IRSN, ITER, Museum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence, Museum départemental du Var, Terra Numerica.*



CONCOURS DU PULL LE PLUS MOCHE

Suite au succès du concours du "Pull le plus moche de Noël", organisé l'an dernier, les enfants de l'Accueil Collectif de Mineurs de l'élémentaire vont organiser la deuxième édition.

Des inscriptions auront lieu au préalable pour un passage du 16 au 20 décembre 2024.

Les enfants et toutes personnes travaillant au sein de l'établissement élémentaire peuvent y participer.

L'équipe d'animation





Marché de Noël

70 exposants artisans locaux et créateurs

Arrivée du Père Noël et ses lutins à 14h

Ambiance Musicale toute la journée

Parade de Noël à 16h

Animations pour les enfants
photos avec le père Noël
Activités gratuites

Buvette / petite restauration

Samedi 7 Déc 2024
10h - 17h30

PROGRAMME

10h Ouverture du Marché

14h Arrivée du père Noël et ses lutins

Photos avec le père Noël dans son Igloo

Structures Gonflables

Ballades en calèche

Stand maquillage avec Mariongles

Présence du Clown Augustin sa voiture magique et ses ballons

16h Parade Noël blanc par la Cie Sacré Paris

Ambiance musicale avec Nico Sax

Panier garni à gagner en devinant son poids

ATTERRISSAGE DU PÈRE-NOËL

Mercredi 11 décembre à 15h à l'aérodrome.

(Ou le 18/12, en fonction des conditions météorologiques).



Comme chaque année, un pilote de l'Aéroclub Manosque-Vinon ira spécialement chercher le Père Noël en Laponie.

Après ce long voyage, destiné à récupérer les lettres de tous les enfants, **il partagera le goûter avec eux puis repartira dans son pays afin de fabriquer avec ses lutins tous les jouets qu'il devra distribuer la nuit de Noël.**

Viens déposer ta lettre pour le Père Noël dans la boîte devant la mairie jusqu'au 11 décembre.





PROGRAMME* DES ANIMATIONS DE LA MÉDIATHÈQUE JOSEPH PIÉGAY

Histoires de ...

Mercredi 15h30-16h15
Les 5/12, 8/01 et 5/02



À partir de 3 ans

Club de Lecture Jeunesse

Mercredi 10h-11h
Les 22/01 et 26/02

Jeunes de 8 à 12 ans



Club des lecteurs

Samedi de 10h à 11h30
Les 18/01 et 22/02

Adultes



Rencontre littéraire

Samedi 7/12 de 10h à 11h30

Accueil de **René Frégny** à l'occasion de la réédition, aux éditions Cairn, de son recueil de nouvelles « Les Gabians se lèvent à 5 heures ».

Public adulte – Entrée libre



Spectacle de Noël

Samedi 18/12 à 16h

« **Blanquette** » par la compagnie **La Brouette**
Histoire de la petite chèvre qui a voulu tenter le loup.

Tout public – sur inscription

Dans le cadre des Nuits de la lecture

Le 25/01/2025

Animations jeunesse – adultes
(programme en cours d'élaboration)

Entrée libre – Tout public

Atelier d'écriture

Animé par Françoise Broilliard
Sur le thème du voyage

Samedi 8/02 de 14h à 16h30

Public adulte – sur inscription



Séance cinéma

chaque samedi durant
les vacances scolaires de février

Public familial



Fermeture de Noël
du 23 au 28 décembre 2024 inclus

Toutes les médiathèques du réseau seront fermées





COUNTRY DANCE PASSION

Les cours de danse country ont repris dans la salle des fêtes depuis le mois de septembre. Le Forum des Associations (voir la rubrique « ça s'est passé ») nous a amené de nouveaux danseurs, qui prennent plaisir à partager quelques pas de danse avec nous le jeudi soir de 17h à 21h, dans une ambiance conviviale et dynamique. Des bals country sont également régulièrement organisés à la salle des fêtes (prochaines dates les samedis 25 janvier et 22 février 2025).

Nouveauté cette année : des cours de « line dance » donnés le lundi soir à 18h par Christine !



Premier cours de danse country débutants de cette année – le 12 septembre 2024

N'hésitez pas à aller sur notre site : <https://sites.google.com/view/countrydancepassion/country-dance-passion>.

La présidente, Mireille Aoust



Tenue du stand Country Dance Passion par 3 membres du bureau au Forum des Association de Vinon le - 7 septembre 2024

MAKTOUBA... UNE PASSION DESTINÉE

Une saison qui commence déjà sur une dynamique phénoménale !

Le succès de notre spectacle de fin d'année le 14 juin 2024 nous ouvre de nouveau les portes du Théâtre Jean Le Bleu en juin 2025 !!

Salle comble et public conquis par la DANSE ! Tout un programme pour tous les goûts (bollywood, contemporain, danses latines et africaines, street dance, ragga dancehall, afrobeat, danses orientales, high heels, cabaret etc.)

De nombreux projets en cours ! Dont un échange intergénérationnel culturel et artistique, avec l'EHPAD KORIAN Le Verdon à Gréoux-les-Bains, qui contribuera, entre autres, à la réalisation de notre décor de spectacle de fin d'année.

Cette année, parce que nous en sommes encore la cible, nous orientons nos actions contre le harcèlement et les discriminations « sous toutes les formes » avec la réalisation d'un clip mettant en avant notre volonté de dire STOP à tout(s) ce/ceux qui tente(nt) de nuire d'une manière ou d'une autre !

Sans oublier nos participations aux matchs du club de basket de Haute-Provence.



De nombreux projets en cours !!!

Vous êtes un passionné de danse alors n'hésitez pas à nous suivre sur notre page Facebook : Centre Chorégraphique Maktouba !!!



AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES

Donner son sang, ça prend une heure et ça sauve 3 vies !!!

L'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Vinon (ADSBV) vous informe de ses activités programmées pour 2025 :

- 2 collectes de sang à la salle des fêtes :

- **lundi 7 avril 2025**

- **lundi 22 septembre 2025**

- L'Assemblée Générale se tiendra à la salle des fêtes le vendredi 7 février 2025 à 18h30 et vous êtes cordialement invités à y participer.



- Le « Parcours de l'œuf », organisé pour les enfants de moins de 10 ans, aura lieu au bord du Verdon le dimanche 20 avril 2025 de 10h à 12 h.

- Le loto estival se déroulera le samedi 26 juillet à partir de 21 heures, sur le Cours.

Notre association tient à remercier tous les participants et les bénévoles ayant pris part à nos activités.

En attendant de nous rencontrer à nouveau, toute l'équipe de l'Amicale vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2025.

La présidente, Rose Pontier

FÉE-DE-L'ART

L'association Fée-de-l'Art vous attend au marché de Noël, avec ses créations variées, huiles sur toiles, photographies, cartes postales, bijoux, dessins, sculptures.

Les onze créateurs, aux personnalités et styles divers, vous accueillent avec plaisir sur leur stand de Noël, mais aussi hors vacances scolaires, le jeudi de 17 h à 18 h 30 au local de l'association, impasse du vieux Séchoir à Vinon, (proche Elégance Cuisines).

Le local est régulièrement ouvert le vendredi après-midi également, certains membres de l'association se retrouvent ainsi pour créer ensemble. Ils vous feront visiter et commenteront avec plaisir les différentes techniques et créations exposées, qui sont régulièrement renouvelées.



Vous pourrez à ces occasions découvrir nos deux récents adhérents, Julien (OCM Vibration) et ses toiles réalisées sur le motif, mais aussi Jean-Claude Gay, qui pratique différents médiums, dont la céramique et la peinture. À très bientôt !

TENNIS CLUB VINONNAIS

La rentrée, c'est d'la balle !

Le TCV a fait sa rentrée et fait montre d'une belle vitalité avec des effectifs en hausse et plusieurs nouveautés !

Cette année, pas moins de 6 équipes adultes et jeunes participent aux championnats d'automne.

Venez les soutenir les samedis et dimanches au bord de nos terrains.

NOUVEAU le TCV va organiser plusieurs tournois en 2025 ouverts à tous les licenciés FFT



TOURNOIS 2025

DATES	TYPE	H vs F	Classement
8 et 9/02/2025	TMC	F	30 - 15/2
15 et 16/02/2025	TMC	H	30/2 - 15/5
12 et 13/04/2025	TMC	F	NC - 30/1
3 et 4/05/2025	TMC	H	15/4 - 15/0
17 et 18/05/2025	TMC	F	30 - 15/2
28 et 29/06/2025	TMC	H	30/2 - 15/5
20/08/2025 06/09/2025	OPEN	H et F	NC - 0

tennisclubvinon@gmail.com

<http://www.club.fft.fr/tcvinon.verdon>

FB Tennis Club Vinon sur Verdon



LE CLUB DE FOOT SC VINONNAIS

Le Club de foot SC Vinonnais fait une jolie rentrée 2024 avec 165 joueurs licenciés à ce jour !

Pour cette saison 2024/2025, nous organiserons toutes les premières semaines de chaque vacances scolaires (sauf vacances de Noël), notre stage de football de 7 à 11 ans.

Pour la 2^{ème} semaine, en partenariat avec "Sport Addict", il y aura un stage multisports de 11 à 15 ans.

Toujours avec "Sport Addict", une séance de sport est organisée tous les mercredis matin pour les plus petits (3 à 5 ans).

Cette année, nous lançons la section foot santé avec le football en marchant (35 € l'année), ouvert à tous de 14 ans jusqu'à 99 ans et plus ! Multigénérationnel, inclusif, et fun !

Venez découvrir le foot autrement, les lundis à 18h !

Tout au long de l'année le Club continuera d'organiser différents événements (goûters, lotos, tournois...)

Vous pouvez suivre l'actualité sur notre page Facebook SCVinonnais ou sur Instagram.

Nous sommes toujours à la recherche d'éducateurs bénévoles pour renforcer notre équipe (papa, maman, grand-parent, ou tout simplement passionné...).

N'hésitez pas à nous contacter !

Allez, les jaunes et noirs !



LES CHATS DE VINON



L'été 2024 a été intense pour notre petite association : toujours plus de demandes de prises en charge, toujours plus de misère dans les rues.

Sans chatterie, les chats sont pris en charge au sein de familles, des gens comme vous et moi qui ouvrent les portes de leur foyer à des chats en attente d'adoption. Nous devons donc refuser de nombreux chats par manque de place !

Si l'aventure vous tente, l'association prend en charge toutes les dépenses liées à l'accueil des chats ! N'hésitez pas, nous sommes une petite équipe sympa).

Depuis janvier, l'association a pris en charge 113 chats, dont 63 adoptés et 23 chats sauvages stérilisés et identifiés grâce à la mairie de Vinon. Afin de financer nos actions, nous avons été ravis d'organiser un vide grenier cet au-



tomne : vous avez répondu présents et nous espérons recommencer l'an prochain !

Pour clôturer cette année, un nouveau modèle de calendrier est à l'impression. Vous pourrez vous le procurer auprès de nos bénévoles, via notre Facebook, ou en nous contactant au : 06 69 15 23 81 ou par mail : leschatsdevinon@gmail.com !

Envois possibles !

Grâce à vous, l'année a été très prolifique pour l'association, mais nous avons encore besoin de vous pour continuer nos actions en faveur des chats, et nous espérons revenir plus motivés que jamais en 2025 !

Merci à tous nos bénévoles, familles d'accueil, à l'équipe de la mairie de Vinon, à nos formidables vétérinaires et à vous toutes et tous !



"SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE : LES ÉLÈVES ET LES SENIORS DE VINON-SUR-VERDON UNIS POUR UN PROJET CRÉATIF ET SOLIDAIRE"

LA MAISON DU PARTAGE
Centre social et culturel



Les élèves de CM1 /CM2 de la classe de Mme Rivas de l'école élémentaire « L'Eau vive », ont rendez-vous tous les jeudis après-midi avec les seniors de la Maison du Partage dans la salle de l'Oustau, autour d'un projet de réalisation d'objets divers afin de les aider à financer une sortie scolaire.

Les élèves et les seniors travaillent ensemble sur une série d'objets uniques comme des sacs en tissu, des

lingettes démaquillantes ou autres petits objets.

Une vente sera organisée au marché de Noël où chaque article sera mis en vente à un prix symbolique. Tous les bénéfices permettront de financer la sortie scolaire tant attendue l'année prochaine au mois de juin, à la ferme pédagogique du Moulin d'Espagne de Ginasservis.



NOËL SOLIDAIRE : DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOS JOUETS !

Le Centre Social et Culturel "La Maison du Partage" organise cette année un Noël solidaire pour offrir des jouets aux familles.

Cet événement de distribution de jouets, ouvert à tous, se déroulera les vendredi 6 et samedi 7 décembre 2024, de 10h à 18h, à la salle des fêtes de Vinon-sur-Verdon.

Cette initiative permet de donner une seconde vie aux jouets en les redistribuant à des enfants qui en ont besoin.

Ce geste solidaire et écologique vise à renforcer les liens au sein de la communauté en apportant un peu de magie de Noël à toutes les familles, quel que soit leur milieu.

En plus de réduire le gaspillage, cet événement incarne les valeurs de partage et de générosité portées par le centre social.

N'hésitez pas à vous joindre à cette belle cause en déposant des jouets en bon état ou en participant à la distribution. Ensemble, offrons un Noël chaleureux et solidaire à tous les enfants !

Pour plus d'informations, contactez La Maison du Partage par email à csc.maisondupartage@orange.fr ou rendez-vous sur leur site internet : <https://hautvarverdon.centres-sociaux.fr/>

Distribution de jouets
Ouverte à tous

Vendredi 6 et Samedi 7
Décembre 2024

Salle des fêtes de
Vinon-sur-Verdon

de 10h à 18h

LA MAISON DU PARTAGE
csc.maisondupartage@orange.fr
162 Avenue de la Libération
83560 Vinon Sur Verdon
Csc MPartage
laimaisondupartage_vinon
https://hautvarverdon.centres-sociaux.fr/

Le DÉPARTEMENT
Parentalité du Var
CREDIT AGRICOLE
REPUBLICAIN FRANÇAIS



La lettre de Charlotte Histoire d'eau : suite

L'auteur le plus célèbre du Midi de la France, Marcel Pagnol, ne cesse de le décrire à travers ses romans : au pays du soleil, le seul problème, c'est le manque d'eau qui assèche la terre et fait perdre les récoltes.

Nous avons pu saisir, dans le dernier Echo, l'importance de l'eau à l'échelle mondiale, et plus près de nous, au niveau vinonnais, nous ne pouvons que constater que Vinon, terre de confluence, est une « terre d'eau ».

Le Verdon :

Star incontestée de notre village, ce torrent est son axe majeur. Appelé « Var-du » par les Gaulois, qui vient du terme « vara » qui sert à désigner l'eau (1) ou Virdones, Viridionis vers 1030 (2). Les Latins, l'appellent « Viridinus, du nom « viridis », vert, qui il y a encore deux siècles prenait un « d » final, d'où verdure... verdir (3).

Notre « Verdoun » est effectivement d'un beau vert, le nom confirmé par la couleur ! Le Verdon est le principal affluent de la Durance, qu'il rejoint près de Vinon, mais déjà dans les Bouches-du-Rhône, sur la commune de Saint-Paul-lès-Durance, après avoir parcouru 166,5 kilomètres, depuis ses sources à proximité du col d'Allos, et après avoir traversé le majestueux canyon du Verdon, frontière naturelle entre le Var et les Alpes-de-Haute-Provence.

La Durance :

Avec ses 324 km, depuis sa source située sur la commune de Montgenèvre, à 2300 m d'altitude, à proximité de la frontière avec l'Italie. A la fois alpine et méditerranéenne, elle est la plus importante rivière de Provence, la plus dévastatrice aussi : « Le Parlement, le Mistral et la Durance, sont les trois fléaux de la Provence » (dicton populaire). La commune de Vinon est la seule commune du Var à border cette impétueuse rivière, qui délimite son territoire côté Ouest, sur plus de 4 Km, jusqu'à son confluent avec le Verdon.



Le Verdon

Les ruisseaux :

Le Malaurie :

Cet affluent du Verdon, porte le nom du principal quartier qu'il traverse, Malaurie, hameau situé sur la route de Saint-Julien-le-Montagnier.

Certainement nom de la famille qui s'installa ici dès le Moyen Age. L'étymologie en serait « le mauvais Auric » vent mauvais ? Ce

ruisseau coule depuis le terroir de Saint-Julien, pour se jeter dans le Verdon, à proximité du domaine d'Aurabelle. Vestiges d'un débit beaucoup plus important par le passé, 3 anciens moulins sont implantés le long de ce cours d'eau, sur la commune de Saint-Julien.

Au cours des siècles, ce modeste ruisseau a débordé de très nombreuses fois, inondant toutes les terres agricoles de la plaine de Trans, située en rive gauche du Verdon, l'inondation arrivait parfois jusqu'à la digue du pont de Vinon. De nos jours, c'est une surverse du canal mixte EDF/SCP qui alimente artificiellement ce ruisseau, au débouché du ravin de Malavalasse.

Lors de forts épisodes pluvieux, le débit du Malaurie se trouve renforcé durant une dizaine de jours, par une très belle source aux eaux limpides : « les Eysues » Cette résurgence, aussi subite qu'éphémère, se trouve à proximité du pont d'Aurabelle, elle est canalisée, afin de traverser la route de Saint-Julien, avant de se jeter dans le Malaurie.

La Louane :

c'est le dernier affluent du Verdon. Il ressemble parfois à une lône, (*bras d'un fleuve qui reste en retrait du lit principal, NDLR*), En provençal, « Lono » c'est aussi la lagune, d'où son



Le Malaurie à Aurabelle



nom. Ce ruisseau aux eaux fraîches et limpides n'existait pas sur les anciennes planches cadastrales, il est apparu suite au retrait des eaux de la crue dévastatrice de 1886. Deux sources l'alimentent, il traverse les quartiers du Plan et des Mians en rive droite du Verdon, qu'il rejoint ensuite au niveau du confluent avec la Durance. *Au lieu dit "les platanes", la fameuse roue à aube que le courant animait, et par un jeu astucieux de tringlerie qui faisait tourner une broche, sur la berge, on y cuisait les agneaux.*



La Louane

Le ruisseau de Châteauneuf (ou de Boutre)

N'a pas de source, il s'agit d'un fossé d'écoulement, qui canalise les eaux de pluie du bassin versant depuis les hauteurs de Ginasservis. Ce vallon traverse les terroirs des Tristours, de Boutre, la combe Buisson, les domaines de Margin et de Châteauneuf, passe sous la route de Cadarache (RD 952) où il délimite les départements du Var et des Bouches-du-Rhône. Ce fossé se déverse ensuite dans la Pradelle, une ancienne prairie inondable (désormais boisée) qui appartenait au seigneur du Château de Cadarache, avant de rejoindre le Verdon au niveau de la Baume de Caro.

De nos jours, ce ruisseau est un vallon asséché, rares sont les années où les gros orages lui redonnent vie. Ses débordements étaient jadis redoutés. Au cours des siècles, afin de limiter l'érosion des terres agricoles qui le bordent, les propriétaires des différents domaines traversés par ce fossé, ont canalisé son cours, pour calmer ses ardeurs.

Vers la fin du 18ème siècle, un lourd contentieux lié aux inondations de la basse plaine des Quartons, en rive gauche du Verdon, a longtemps opposé le seigneur de Cadarache à la communauté villageoise de Vinon. Après une longue procédure, une levée de terre a été édifiée « La Levade », pour canaliser les eaux du ruisseau de Châteauneuf et ainsi fixer définitivement la frontière, entre les communes de Saint-Paul-lez-Durance et Vinon.

Les canaux :

Quand c'est possible, les plaines agricoles sont irriguées par des canaux dont on étend sans cesse les

ramifications (filioles). On réalise aussi des canaux d'amenée d'eau pour faire tourner les moulins (à grains, ou à huile) : En 1727 a été creusé un grand canal conduisant l'eau au moulin, en 1773 sont construits de nouveaux fossés d'arrosage, en 1749 l'arrosage des prés du Colombier nécessite l'ouverture d'un nouveau canal.

Le canal du moulin vieux :

La prise d'eau de ce canal captait l'eau du Verdon à partir de l'étranglement qui se trouve au niveau du pont de Gréoux et la conduisait sur 7 km en traversant les domaines de Pigette et d'Aurabelle, jusqu'au moulin vieux de Vinon (appelé moulin Noirel au 20ème siècle). La traversée du ruisseau de Malaurie se faisait à partir d'un ouvrage maçonné en siphon.

La réalisation de ce canal remonte au Moyen-Âge, d'après des actes de procédure attestés en 1528. Les droits d'eau de ce canal sont fondés en titre (inaliénables) puisque antérieurs à la révolution de 1789. Ce canal d'amenée d'eau, qui pouvait dériver jusqu'à 1 m³/seconde, irriguait également les propriétés agricoles traversées, jusqu'en 1981 et l'arrivée du réseau sous pression du canal de Provence. Actuellement, ce canal irrigue encore quelques parcelles agricoles sur le domaine de Pigette et alimente principalement les étangs d'Aurabelle, il se déverse désormais dans le Malaurie.

Ce canal est désaffecté dans sa partie varoise (la prise d'eau secondaire sur le Malaurie et le siphon ont été détruits). Il traverse - en suivant une courbe de niveau - le haut de la plaine de Trans. On franchit ce fossé asséché par un petit pont, qui se trouve au bout de la ligne droite de Trans en direction de Saint-Julien. Ce canal longeait le massif forestier à l'arrière de l'usine EDF de Vinon, puis les stades de tennis, la colline de la Renarde, et finalement passait en souterrain, sous l'avenue de la Libération, pour alimenter le moulin vieux ou moulin Noirel, situé au bas de la rue Grande.

Après avoir actionné ce moulin à grains, les 500 litres/seconde d'eau étaient récupérés par l'Association Syndicale d'Arrosage de la rive gauche du Verdon (ASA), au niveau



Petit canal d'irrigation



de l'impasse sous le moulin, pour irriguer la plaine des Quartons en dessous du collège. C'est le droit d'eau ancestral du moulin vieux, qui nous permet aujourd'hui, d'alimenter la table d'eau et les nouvelles fontaines sur la place du Cours (la deuxième fontaine sera construite lors de la 3ème phase des travaux). En 1981, la moitié de ce droit d'eau de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) (250 litres/seconde) a été cédée à la Société du Canal de Provence, avec la réalisation du réseau d'irrigation sous pression à Vinon.

La plupart des filioles qui desservent les parcelles agricoles des Jardins et des Quartons, se déversent ensuite dans un grand fossé qui draine aussi toutes les résurgences de cette plaine : « le Grand Vallat ». Ce fossé doit suivre à peu près l'ancien lit du Verdon avant l'endiguement, il sert également d'exutoire pour les eaux de ruissellement de la zone urbanisée et du collège.

L'eau de la Fontaine Vieille, après avoir alimenté le lavoir éponyme, renforce le débit du canal d'arrosage de l'ASA et irrigue également le quartier des Jardinets avant de traverser en souterrain l'avenue de la République et termine son cours près du gymnase.

Le canal de Provence :

Créé en 1964, par la ville de Marseille, les départements des Bouches-du-Rhône et du Var, afin d'alimenter en eau potable les villes et en eau d'irrigation les plaines agricoles, traversées par cet ouvrage d'une importance majeure, pour la survie de la basse Provence.

Désormais la Société du Canal de Provence (SCP) est constituée en Société d'Economie Mixte, pour l'ensemble de la Région SUD PACA. Ses missions sont multiples : redistribuer l'eau du Verdon pour alimenter en eau potable les communes du territoire, fournir de l'eau brute aux entreprises et à l'industrie et irriguer les cultures.

Pour ce faire, la SCP récupère et stocke dans le lac artificiel de Sainte-Croix, les eaux de pluie ainsi que celles issues de la fonte nivale, du bassin versant du Verdon qui couvre 1 591 km². Ce sont des ressources conséquentes : 225 millions de m³/an sur le Verdon, qui nous permettent de supporter les sécheresses récurrentes en Provence. **Il est à noter, que ce sont les besoins en eau de la SCP qui sont prioritaires, sur tous les autres usages, production hydroélectrique, loisirs et tourisme.**



Le canal de Provence - Route de Ginasservis

La prise d'eau de ce canal est située en rive gauche de la retenue du barrage d'Esparron-de-Verdon, au quartier de la Barrade, sur la commune de Saint-Julien. La première partie de ce canal est souterraine, sur un peu plus de 5 km, « la Galerie des Maurras » qui débouche dans la cuvette de la Mouroye/Malaurie, toujours sur le territoire de Saint-Julien-le-Montagnier.

Un éboulement important d'une partie de ce tunnel a été découvert en 2021. Une nouvelle galerie de contournement est en cours de réalisation. Ces travaux ne peuvent se dérouler qu'en hiver, par rapport aux besoins très importants de la SCP en saison estivale. Ce chantier important est dans sa deuxième phase et devrait s'achever durant l'hiver 2025.

Le canal à ciel ouvert qui s'ensuit, est dénommé « canal Mixte », puisqu'il mutualise les usages EDF et SCP. Après un second tunnel de 600 m de longueur, ce canal débouche enfin sur notre commune, dans la plaine de Boutre/La Bastidone, où un ouvrage de répartition sépare le canal mixte en deux branches.

Une de ces branches s'enfonce sous le massif forestier de la colline de Trans, pour alimenter la centrale hydro-électrique de Vinon, ainsi que la station de pompage de la SCP qui se trouve à proximité de l'usine EDF. Depuis 1981, cette station alimente le réseau sous pression pour l'irrigation des plaines agricoles de Vinon et de Gréoux-les-Bains. L'eau potable que nous consommons à Vinon, provient, elle aussi, de cette station de pompage du canal de Provence. En 2023 la SCP a construit une nouvelle canalisation enterrée de 15 km, alimentée par cette station SCP de Vinon, pour alimenter en eau du Verdon, l'usine

intercommunale de production d'eau potable de Prés Comboux située à Manosque.

L'autre branche du canal mixte formée à l'aval du répartiteur de Boutre, constitue le point de départ effectif du canal de Provence. On franchit cette dérivation quand on prend la route de Ginasservis (RD 554). Ce canal s'enfonce rapidement dans un nouveau tunnel, qui débouche ensuite à Rians.

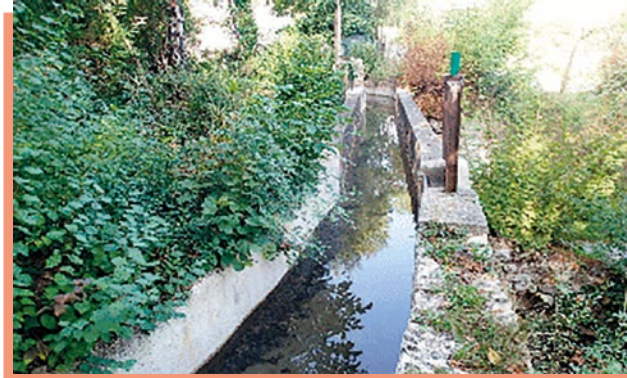
Avant la réalisation du Canal de Provence, les villes d'Aix-en-Provence, Venelles, Rognes, Saint-Cannat, Lambesc et 3000 hectares de terres agricoles des Bouches-du-Rhône et du Var étaient alimentées en eau brute et d'irrigation par le Canal du Verdon, d'une longueur de 82 Km, réalisé de 1866 à 1875, initié sous le règne de Napoléon III, et dont la prise d'eau était située en amont du village de Quinson.



Les vestiges de cet ancien canal sont encore bien visibles et notamment le majestueux aqueduc de Malaurie, qui traverse le ravin de Malavalasse, sur la commune de Saint-Julien.

Le canal de Pontoise :

porte le nom de la propriété où il termine son parcours en rejoignant la Durance, à proximité de terroir de Rousset. Il fût construit entre 1870 et 1872 pour arroser les terres de Gréoux et de Vinon en rive droite du Verdon – 15 km de long, 1.30 m. de large, pour une profondeur de 0.80m. Il était alimenté au début de sa réalisation par l'eau du Colostre (un affluent du Verdon).



Le canal de Pontoise à Gréoux-les-Bains

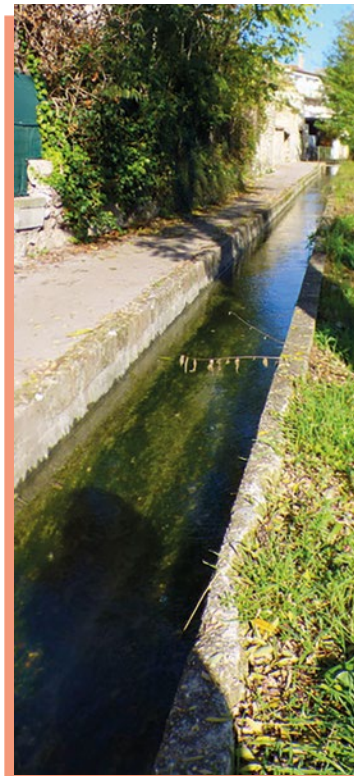
Par la suite pour s'affranchir de ses débits trop irréguliers, ce canal a été prolongé en amont, afin de récupérer l'eau du Verdon. De nos jours, seule la partie de ce canal située en amont de Gréoux, est maintenue en fonctionnement.

A partir de 1981, ce canal a été désaffecté dans sa partie varoise et les droits d'eau à hauteur de 500 litres/seconde, ont été cédés à la SCP, en contrepartie de la mise en exploitation du réseau d'irrigation agricole sous pression de Vinon/Gréoux.

« La petite histoire » dit qu'à Vinon, les terres communales de la Pélonière furent vendues aux particuliers, pour payer la construction de ce canal.

Le canal du Tor :

dont la prise d'eau se trouve en rive droite du Verdon, en contrebas du collet des Fourches. Ce canal alimentait le moulin de Saint-André, à côté du pont du 15 août 1944. Le canal, le bâtiment du moulin à grains, ainsi que le terrain qui accueille actuellement l'aire de camping-car, ont été achetés par la commune dans les années 90. Désormais, ce canal nous permet d'irriguer à bon compte les jardins potagers et partagés, qui sont situés sous le hameau. Son exutoire rejoint le Verdon en amont du parcours de Kayak.



Le canal du Tor

Pour mémoire :

Le canal Laugier :

La prise d'eau de ce canal était située en amont de la plaine de Trans en rive gauche du Verdon, pas très loin du confluent avec le Malaurie. Ce canal longeait la route de Saint-Julien, puis le stade de Foot, passait à côté du local de la Police Municipale et traversait la digue du pont de Vinon. Implanté à proximité de l'Hôtel de Ville et la place du Cours, désaffecté aujourd'hui, il faisait fonctionner le moulin à grains appartenant à l'époque à la famille Laugier.

Le canal du lavoir de Trans :

Ce canal a disparu lors de la réalisation de l'usine EDF de Vinon. Il captait plusieurs résurgences qui sourdaient, dans les terres agricoles de la plaine de Trans, au quartier dit « des caisses de morts » - ainsi dénommé, en raison de la similitude de la forme des parcelles agricoles, avec des cercueils : étroites d'un côté et plus évasées de l'autre, ce qui compliquait les opérations culturales. Ce canal qui passait où se trouve la cité EDF, alimentait en eau de source le lavoir de Trans situé à côté du local de la Police Municipale. L'exutoire traversait le stade d'entraînement de Foot, pour rejoindre le Verdon en amont du pont du 15 août 1944.

Nous voici donc confrontés à toutes ces infrastructures qui nous disent combien l'eau fait partie intégrante de notre territoire.

Les plus curieux d'entre vous pourront aller à la découverte de ces lieux, ignorés et très souvent secrets.

Bonne balade aux amateurs et chercheurs d'eau !

Je vous souhaite des fêtes de fin d'année récréatives et joyeuses, et une année 2025 apaisée, mais enthousiasmante !

Charlotte



DP, QUÉZACO ? Ou l'art de la DP

La déclaration préalable, ou DP en abrégé, (autrefois appelée déclaration de travaux) est une autorisation administrative qu'il faut obtenir avant d'entreprendre certains travaux de faible importance qui ne sont pas soumis à un permis de construire.

Cet article vise à vous aider à vous repérer dans les subtilités de la réglementation de l'urbanisme, afin de réussir votre DP ! Par contre il ne traite pas de la division d'une propriété qui est l'objet d'un autre type de déclaration préalable.

Travaux soumis à déclaration préalable

En application de l'article R.421-7 du Code de l'urbanisme (CU en abrégé), une déclaration préalable est obligatoire dans les cas suivants :

- Les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant ;
- Les changements de destination d'un bâtiment existant entre les différentes destinations définies à l'article R.151-27 du Code de l'urbanisme sans modification de la structure ou de la façade. Attention, la déclaration préalable est obligatoire même si le changement de destination ne nécessite pas de travaux, avec quelques subtilités dans les cas de changements entre sous-destinations ;
- Les travaux exécutés sur des constructions existantes ayant pour effet de modifier ou de supprimer un élément que le plan local d'urbanisme (PLU) a identifié, en application de l'article L. 151-19 ou de l'article L. 151-23, comme présentant un intérêt d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique ;
- Les travaux qui ont pour effet la création soit d'une emprise au sol, soit d'une surface de plancher supérieure à 5m² et qui répondent aux critères cumulatifs suivants :
 - une emprise au sol créée inférieure ou égale à 20m² ;
 - une surface de plancher créée inférieure ou égale à 20m².

Ces seuils sont portés à 40m² pour les projets situés en zone urbaine du PLU (les zones U), à l'exclusion de ceux impliquant la création d'au moins 20m² et d'au plus 40m² de surface de plancher ou d'emprise au sol lorsque cette création conduit au dépassement de l'un des seuils fixés à l'article R*431-2 du CU, notamment le seuil de 150m² concernant l'obligation de recours à un architecte pour l'établissement du projet ;

- La transformation de plus de 5m² de surface close et couverte non comprise dans la surface de plancher de la construction en un local constituant de la surface de plancher.

Au-delà des seuils indiqués ci-dessus, un permis de construire doit être demandé.



Si tout cela reste un peu obscur pour vous, n'hésitez pas à demander des éclaircissements au service de l'urbanisme de la commune !

De plus, par délibérations du Conseil municipal et en complément du Code de l'urbanisme, les démolitions, les travaux de ravalement et de clôture sont soumis à déclaration préalable. La hauteur maximum des clôtures est fixée à 1,70m au-dessus du terrain naturel, c'est-à-dire le niveau du sol avant les travaux.

Cas courants de travaux nécessitant une déclaration préalable (DP) :

- Création ou modification d'ouvertures, création d'une fenêtre de toit ;
- Remplacement de volets par des volets différents ;
- Changement des couleurs de façade, que ce soit l'enduit ou les menuiseries extérieures ;
- Ajout d'un équipement technique extérieur comme l'unité extérieure d'un climatiseur ;
- Pose au sol ou en toiture de panneaux photovoltaïques ;
- Création d'une clôture, construction de murs intérieurs à la propriété dont la hauteur dépasse 2 mètres ;
- Construction de piscines dont le bassin a une superficie comprise entre 10 et 100 m² et qui ne sont pas couvertes (ou avec une couverture fixe ou mobile ne dépassant pas 1,80 m de hauteur) ;
- Simple transformation d'un bâtiment agricole en habitation (changement de destination).



NB : les exemples donnés dans le présent article ne sont, bien sûr, pas limitatifs. Dans tous les cas le PLU de la commune s'applique. **En cas de doute et pour plus de précisions, se renseigner auprès du service de l'urbanisme de la commune.**

Les règles de calcul de l'emprise au sol et de la surface de plancher peuvent être trouvées notamment sur le site internet <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2868> .

Dans la pratique

Procédure

La demande de déclaration préalable de travaux (DP), doit être effectuée en utilisant le formulaire Cerfa 13703 pour les travaux portant sur une maison individuelle, ou le formulaire Cerfa 13404 dans les autres cas. Chaque dossier doit être accompagné d'un certain nombre de documents (plans, photos ...), dont la liste est limitativement énumérée sur la notice du formulaire à remplir.


Le dossier doit être, soit :

- déposé sur la plateforme de dématérialisation de la DLVA (<https://dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-dlva/Login/Particulier>) ;
- envoyé à la mairie en recommandé avec avis de réception (LRAR) ;
- déposé au service de l'urbanisme aux heures d'ouverture au public.

A réception de votre dossier de déclaration préalable, la mairie vous délivrera un récépissé contenant le numéro d'enregistrement de cette demande ainsi que la date à partir de laquelle les travaux pourront commencer.

Délai d'instruction

L'administration dispose d'un délai d'un mois à compter du dépôt d'un dossier complet pour instruire votre dossier.


 *Si le dossier de déclaration préalable de travaux est incomplet ou insuffisant pour permettre de parfaitement comprendre la nature de la demande, l'administration a un mois pour réclamer les pièces complémentaires et vous avez alors 3 mois pour les fournir. Le nouveau délai d'instruction d'un mois court alors du jour où les pièces demandées sont valablement fournies et le dossier réputé complet.*

Réponse de l'administration

Si, au terme du délai d'instruction de votre demande, vous n'avez pas de réponse de l'administration, l'autorisation est accordée tacitement. Il est toutefois conseillé de demander à la mairie un certificat attestant de l'absence d'opposition.

La décision - opposition ou non opposition- est notifiée au demandeur par arrêté du maire, avec ou sans prescriptions particulières. La durée de validité de l'autorisation de travaux est de 3 ans.

En cas d'opposition, si vous souhaitez contester la décision de refus de la mairie, vous pouvez lui adresser un recours gracieux (par un courrier recommandé envoyé dans les 2 mois) ou saisir le tribunal administratif.

 *Comme dans le cas d'un permis de construire, l'autorisation de travaux doit être affichée, de façon visible, sur le terrain pendant toute la durée des travaux. Des panneaux d'affichage répondant aux exigences légales sont généralement disponibles dans les magasins de bricolage.*

Déclaration d'achèvement des travaux

Une fois votre chantier terminé, n'oubliez pas d'adresser à la mairie la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, (DAACT), en utilisant le formulaire Cerfa n° 13408.



Laurent Bonhomme,
Adjoint délégué
à l'Urbanisme



DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODE 2024-2025 : UNE PRÉCAUTION SIMPLE POUR NOTRE SÉCURITÉ



J'ANTICIPE

et JE VAIS RETIRER
mes comprimés d'iode

La campagne de distribution des comprimés d'iode concerne ce qu'on appelle la zone PPI (Plan Particulier d'Intervention mis en place par la préfecture du Var, autour du Centre de Cadarache). Les habitants et les Établissements Recevant du Public (ERP) situés dans le rayon PPI seront invités prochainement à retirer gratuitement leurs comprimés d'iode en pharmacie.

Cette mesure de prévention, en place depuis 1997, vise à protéger la thyroïde en cas de rejet accidentel d'iode radioactif dans l'atmosphère.

Bien que le risque soit extrêmement faible, ces comprimés offrent une protection simple et efficace.

Pourquoi des comprimés d'iode ?

L'iode est un élément naturel essentiel pour notre thyroïde. En cas de rejet accidentel d'iode radioactif dans l'atmosphère, les comprimés d'iode stable empêchent la glande thyroïde d'absorber l'iode radioactif, limitant ainsi les risques pour notre santé. Cette campagne de prévention concerne en priorité les enfants et les femmes enceintes, particulièrement sensibles.

Quand et où récupérer vos comprimés ?

La distribution 2024-2025 se déroulera en deux temps :

- **Dès décembre 2024** : pour les habitants et établissements scolaires,
- **Fin février à début mars 2025** : pour les établissements recevant du public (commerces, administra-

tions, etc.).

Rendez-vous simplement à la pharmacie de Vinon-sur-Verdon pour retirer vos comprimés, aucun bon de retrait n'est nécessaire.

Posologie : Quelle dose pour qui ?

La prise des comprimés dépend de l'âge des personnes. Pour un comprimé d'iode de 65mg :

- **0-1 mois** : 1/4 de comprimé
- **1 mois – 3 ans** : 1/2 comprimé
- **3-12 ans** : 1 comprimé
- **12 ans et plus** : 2 comprimés

Une sécurité en toute sérénité

Ne les prendre qu'en cas d'instruction du préfet.

D'autres actions de protection, comme la mise à l'abri, pourront être prises. Rappelons que le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux énergies alternatives (CEA) de Cadarache est un centre de recherche de haute sécurité, et que le **risque d'incident reste infime**. Cette campagne de distribution fait partie des mesures préventives pour notre tranquillité d'esprit.

Avertissement :

Ce médicament est destiné à être utilisé dans des circonstances exceptionnelles. Il est impératif de le conserver dans un endroit connu et facilement accessible dont vous vous souviendrez aisément.



Maïté Noé,
Adjointe déléguée
à la Sécurité



TÉLÉCOMMUNICATIONS

Fermeture à la commercialisation du réseau cuivre en janvier 2026.

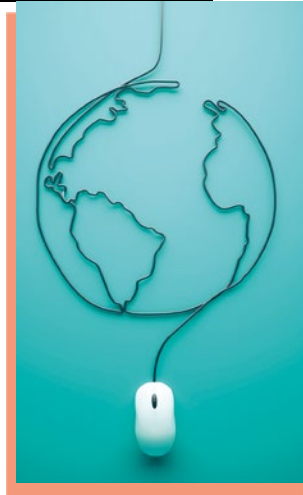
Aujourd'hui, 89% des prises du département sont déployées en fibre optique et Xp Fibre.

L'opérateur d'infrastructures chargé de la construction du réseau a planifié son achèvement pour fin 2024, hors raccordements particulièrement complexes. Près de 30 % des clients ont déjà souscrit une offre fibre.

Cependant, ce chiffre reste modeste au regard des possibilités et de l'évolution prochaine des réseaux de télécommunication. En effet, toutes les communes de France seront fermées à la commercialisation du réseau cuivre le 31 janvier 2026.

La clôture technique progressive sur tout le territoire est annoncée d'ici 2030. La migration vers la fibre ou un réseau alternatif hertzien (satellite, 4G fibre) devra être terminée avant la fermeture technique du réseau cuivre, car les services de téléphonie fixe et ADSL, reposant sur le réseau cuivre, s'arrêteront définitivement.

Si vous ne l'avez pas déjà fait, il est donc indispensable de prendre les devants pour effectuer la migration vers la fibre optique, qui est disponible sur la commune, ou vers un réseau alternatif hertzien.



RETOUR AUX SOURCES POUR LE THÉÂTRE DU MOULIN ST-ANDRÉ

A compter du 1er janvier 2025, la gestion du Théâtre du Moulin revient dans le giron de la commune de Vinon-sur-Verdon.

Cette compétence était exercée depuis 2013 par la Communauté d'Agglomération Durance-Luberon-Verdon Agglomération (DLVA), qui en plus de la programmation culturelle, s'occupait de l'entretien et de la maintenance de cet équipement.

Sous l'impulsion du président de DLVAgglo, Camille Galtier, les élus du conseil communautaire ont décidé, dans le cadre d'une révision des statuts, que certains équipements culturels devaient revenir aux communes en raison de leur objet, et d'une meilleure efficacité de gestion de proximité.

Ainsi les théâtres Jean le Bleu de Manosque, Henri Fluchère de Sainte-Tulle et le théâtre du Moulin de Vinon-sur-Verdon, sont concernés par ce transfert en direction des communes.

Dans un autre registre, il en est de même pour la Tour de l'Horloge de Saint Martin de Bromes, l'hôtel Mazan de Riez et l'espace Carzou à Manosque.

Outre la rétrocession de ces équipements, certaines subventions versées par DLVAgglo aux associations culturelles des communes - dont l'intérêt communautaire n'a pas été jugé suffisant - reviennent également à la charge des communes concernées.

Cette restitution se fait par le biais d'une compensation financière, les communes récupérant de la part de DLVAgglo une attribution de compensation actualisée selon une méthode d'évaluation définie et acceptée par les élus communautaires.

A noter que lors des dix dernières années, DLVAgglo a

pris en charge de nombreux travaux d'investissement sur ces équipements et restitue aux communes un patrimoine valorisé.

Par ailleurs, afin d'assurer une continuité de programmation culturelle de qualité, les communes de Manosque, Sainte-Tulle, Vinon-sur-Verdon et DLVAgglo, ont décidé de la création d'un Syndicat Mixte culturel à compter du 1er janvier 2025, en charge d'assurer de façon coordonnée la promotion du spectacle vivant et la création artistique sur le territoire de ses membres.

Le personnel de ce syndicat sera issu du service culturel de DLVAgglo, chaque commune sera représentée au sein d'un conseil syndical et participera au financement de cette programmation, selon une clé de répartition définie (10% pour Vinon-sur-Verdon et Sainte-Tulle, 65% pour Manosque et 15% pour DLVAgglo).

La programmation sera donc élaborée en parfaite concertation avec l'ensemble des membres.

Claude Cheilan, maire de la commune, et Chantal Boussard, cinquième adjointe dont la délégation comprend le champ culturel, seront les délégués titulaires au sein de ce syndicat (déléguées

suppléantes : Maïté Noé et Chrystelle Riolland).

La commune pourra offrir de nouvelles prestations à sa population au sein de cet équipement, en dehors de la programmation culturelle et des séances de Cinéma proposées par l'association Cinéma de Pays dont la gestion reste communautaire.

Ainsi, il sera possible d'accueillir des conférences, des débats et autres événements dans les créneaux horaires restant disponibles, selon une grille tarifaire communale à définir.





VIE DU CENTRE DE SECOURS

Depuis le 1er octobre, nous accueillons au sein du centre de secours, six nouvelles recrues.

Antonin K qui nous vient du SDIS 88 au grade de caporal est directement opérationnel.

Stéphane P, Stéphane M, Thibault G, Mathis M, Tony R, âgés de 16 à 46 ans, demeurant dans la commune, vont commencer 296 heures de formation, réparties en 6 modules (secourisme, secours routier, incendie, feu de forêt et opérations diverses), sur toute l'année 2025. Pendant ces formations, il seront « apprenants » au centre de secours pour préparer au mieux leur intégration en tant que sapeurs-pompiers volontaires.

Félicitation à eux et bon courage pour la suite.

Petit rappel pour devenir sapeur-pompier volontaire :

- Avoir 16 ans au moins.
- Résider légalement en France.
- Être en situation régulière au regard des obligations du service national.

Tournée des calendriers des Sapeurs-Pompiers

A l'heure où vous lisez ces quelques lignes, la traditionnelle tournée des calendriers a déjà bien avancé. A cette occasion, l'ensemble des pompiers de Vinon vous remercie pour l'accueil chaleureux que vous leur offrez. Nous souhaitons également remercier tous les annonceurs sans lesquels l'élaboration de ce calendrier ne pourrait pas avoir lieu.

Nous continuerons de frapper à vos portes jusqu'à la mi-janvier.

D'ici là, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année, prenez soin de vous !

L'amicale des Sapeurs-pompiers de Vinon-sur-Verdon

Le Comité Communal Feux de Forêts (CCFF) de Vinon : 50 ans d'engagement au service de la sécurité

Le Comité Communal Feux de Forêts (CCFF) de Vinon-sur-Verdon est une institution solidement ancrée dans notre commune depuis plus de 50 ans. J'ai aujourd'hui l'honneur de présider cette équipe dynamique, aux côtés du maire, Claude Cheilan, et de Bruno Mahey, qui m'assiste en tant qu'adjoint.

Ce comité peut compter sur l'implication de 59 équipiers bénévoles, dévoués à la préservation de notre territoire.

Plusieurs projets sont actuellement en cours pour renforcer notre organisation. Parmi eux, la formation des présidents et de leurs adjoints afin de garantir une coordination efficace sur le terrain. Par ailleurs, nos équipiers seront également bientôt mobilisés pour des formations.

Un projet nous tient particulièrement à cœur cette année : le repérage et la signalisation des « Lieux-dits » de notre commune. Ces lieux, bien connus des chasseurs et agriculteurs locaux, seront identifiés par des



- Jouir de ses droits civiques.
- Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique adaptées.

Ils l'ont fait !!!! pourquoi pas vous ????

Venez nous rencontrer au centre de secours.



panneaux conçus et peints par les élèves de l'école élémentaire de Vinon. Nous espérons même pouvoir poser ces panneaux en leur compagnie, créant ainsi un moment de partage.

Je tiens à rappeler que le rôle premier du CCFF est de surveiller, alerter, informer et accompagner en cas de sinistre. Nous travaillons main dans la main avec les forces de l'ordre et les sapeurs-pompiers, intervenant à la demande du maire pour guider et coordonner les actions sur le terrain.

Christophe Sandré, Président



DÉLIBÉRATIONS VOTÉES LORS DES DERNIÈRES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Conseil municipal du 26/09/2024

- Rapport de la délégation du maire : décisions municipales ;
- Décision du maire n°2024-028 : Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025 – accord-cadre à bons de commandes- Lot 1 Viandes fraîches
- Décision du maire n°2024-029 : Attribution marché de prestations de géomètre et de concepteurs pour l'établissement du PAPE et la définition des lots
- Décision du maire n°2024-030 : Subvention au titre de l'aide aux communes du CD83
- Décision du maire n°2024-031 : Etude de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du bâtiment de l'ancien camping municipal
- Décision du maire n°2024-032 : Demande de subvention – Aménagement d'un poste de Police Municipale
- Décision du maire n°2024-033 : Demande de subvention – Aménagement d'un poste de Police Municipale

- Décision du maire n°2024-034 : Modification d'un acte constitutif d'une régie de recettes pour les droits de place de marché et espace public
- Création d'un emploi d'Adjoint administratif à temps non complet ;
- Création d'un emploi d'ingénieur territorial à la suite d'une promotion interne ;
- Création d'un emploi d'Adjoint technique à temps complet ;
- Budget général 2024 : Décision modificative n°1 ;
- Vote du budget annexe pour l'« opération de lotissement communal des Quartons » ;
- Avance remboursable du budget principal au profit du budget annexe année 2024 : budget annexe « Lotissement les Quartons » ;
- Acceptation de l'avance remboursable du budget principal par le budget annexe 2024 : Budget annexe – « Lotissement les Quartons » ;
- Approbation du choix du délégataire pour l'exploitation du service public de la fourrière – DSP simplifiée par voie d'affermage ;



- Exonération des pénalités de retard marché 2018-12 – Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place du Cours ;
- Modalité d'octroi d'un bon d'achat à un stagiaire non rémunéré à l'occasion d'un stage de 2 mois ;
- Jardins familiaux modification du règlement intérieur et de la convention d'occupation
- Autoriser le maire à signer une convention tripartite pour le pâturage ;
- Autoriser la Communauté de communes Méditerranée Portes des Maures à adhérer aux compétences 1, 3 et 8 au profit de TE83.
- Modification des statuts de la DLVA
- Autoriser le maire à signer une convention pour l'implantation d'un pluviomètre ;
- Modification du règlement des services périscolaires.

Conseil municipal du 31/10/2024

- Rapport de la délégation du Maire : décisions municipales
- Adhésion aux Statuts du Syndicat mixte culturel ;
- Désignation des représentants du syndicat mixte culturel ;
- Décision modificative n°2 ;
- Admissions en non-valeurs ;
- Transfert de réserves foncières

- du budget principal au budget annexe du lotissement « Opération de lotissement communal des Quartons » ;
- Approbation du transfert de réserves foncières du budget principal au budget annexe du lotissement « Opération de lotissement communal des Quartons » ;
- Budget général – souscription d'un emprunt de 600 000 € pour financer le programme d'investissement 2024 ;

- Convention d'intervention foncière en centre ancien, îlot sous le moulin EPF PACA ;
- Autoriser la commune de Gonfaron à adhérer à la compétence n°10 « Développement des Energies Renouvelables » au profit de TE83.
- Dotations récompenses Jardins Familiaux ;
- Autoriser le maire à Signer la convention Coup de Pouce ;

INFOS MAIRIE - AGENDA



PERMANENCE DE L'ADJOINTE DÉLÉGUÉE À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE COMMUNALE ET À LA PROTECTION DES POPULATIONS.

La délégation à la sécurité concerne :

- tous les problèmes liés à : sécurité, tranquillité, salubrité et sureté publique.
- la sécurité routière, contraventions etc.
- l'aide aux victimes de harcèlement, afin de les diriger vers les services adaptés.
- les Plans Particuliers de Mise en Sécurité dans les établissements scolaires (PPMS)
- le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- le Plan Particulier d'Intervention (PPI) : distribution des comprimés d'iode.

Les prochaines dates sont :

Judi 16 janvier et jeudi 20 février 2025 de 14h30 à 17h

Vous pouvez prendre rendez-vous directement au secrétariat de la police municipale, 53 route de Saint Julien,

ou par téléphone au 04.92.78.98.60

ou par mail à accueilpolicemunicipale@vinon-sur-verdon.fr



Maité Noé,
Adjointe déléguée
à la Sécurité

Décembre 2024

Jour	Manifestation	Organisateur	Lieu	+ d'info	Heures
6 et 7	Distribution Noël solidaire		La Maison du Partage	Salle des Fêtes - 04 92 79 34 62	
Sam 7	Marché de Noël	Comité Cadre de Vie	Boulodrome	06 32 29 48 93	
Mer 11	Atterrissage du Père Noël - Municipalité et Aéroclub Manosque Vinon - Aérodrome				15h
Jeu 19	Noël des enfants	La Cour des Grands	Salle des Fêtes	06 83 11 62 09	17h
Sam 21	Loto	L'Amicale Boule Lyonnaise Vinonnaise		06 80 81 82 67	

Janvier 2025

Jour	Manifestation	Organisateur	Lieu	+ d'info	Heures
Sam 11	Bal folk Trad et Ridera	Trad et Ridera	Salle des Fêtes	tradetridera@hotmail.fr	11h à 1h
Dim 12	Loto	Asam Provence	Salle des Fêtes	asamprovence@gmail.com	
Sam 18	Galette de rois	Nynos	salle des Fêtes	asso.nynos@laposte.net	
Dim 19	Théâtre "le vilain Mire"	Cie Rires et sourires -	Salle des Fêtes - Spectacle burlesque pour enfants (à partir de 8 ans)		15h
Sam 25	Bal Country	Country Dance passion	Salle des Fêtes	countrydancepassion@gmail.com	
Dim 26	Loto	Haute Provence Basket	Salle des Fêtes		15h
Ven 31	Cérémonie des vœux de la Muncipalité		Gymnase les galets du Verdon	communication@vinon-sur-verdon.fr	18h30

Février 2025

Jour	Manifestation	Organisateur	Lieu	+ d'info	Heures
Sam 1er	Loto	Sc Vinonnais	Salle des Fêtes	scvinonnais@gmail.com	
Dim 2	Théâtre La tête des autres	Cie Landmin	Salle des Fêtes	Comédie grinçante	17h
Ven 7	Assemblée générale	Amicale des donateurs de sang Bénévoles -	Salle des Fêtes - 04 92 78 89 74		18h
Sam 22	Stage et bal country	Country Dance passion	Salle des Fêtes	countrydancepassion@gmail.com	
Ven 28	Assemblée générale	AAPPMA	Salle des Fêtes	aappmadubasduverdon@hotmail.fr	18h30